

SYNDICAT  
MIXTE POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
DE  
*l'Estuaire*  
DE LA GIRONDE



**RAPPORT D'ACTIVITE 2018**



## Table des matières

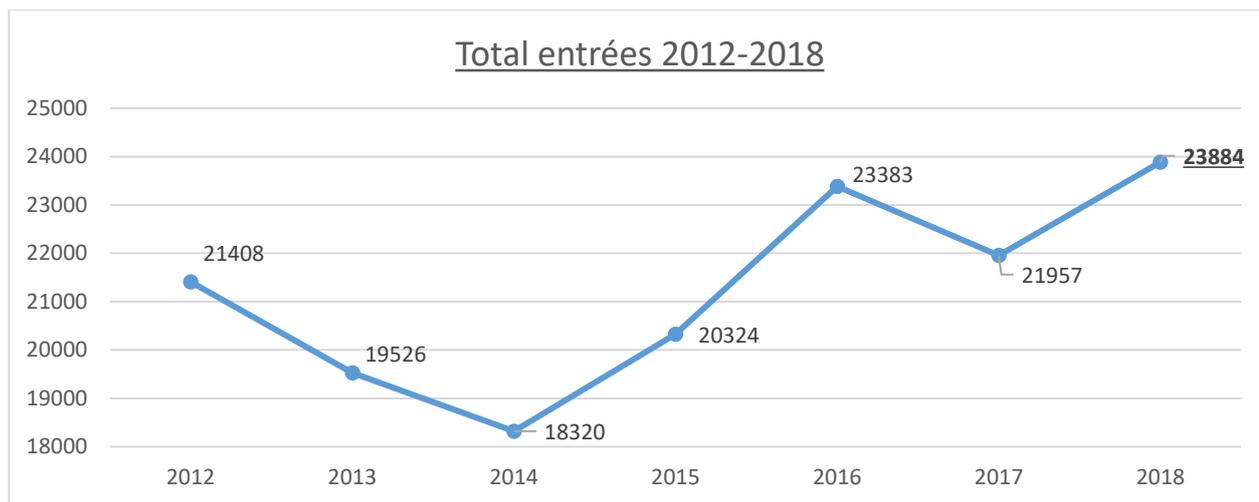
<b>PHARE DE CORDOUAN.....</b>	<b>4</b>
La Saison à Cordouan.....	4
La Boutique.....	5
Organisation du transport et de la Billetterie.....	5
Les Projets de médiation.....	5
Les Actions de communication.....	6
La candidature Patrimoine Mondial.....	7
Le Comité de pilotage.....	8
Les travaux de restauration.....	8
<b>GESTION DE L'EAU- SAGE ESTUAIRE .....</b>	<b>9</b>
Modification de la composition de la CLE.....	9
Principales mission d'animation 2018.....	9
Requêtes contre l'arrêté d'approbation du SAGE.....	9
Réunions organisées.....	10
Analyse des dossiers règlementaires- Préparation des avis.....	11
Synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux.....	12
Projet Control Estuaire : suivi des contaminants.....	13
Tableau de bord.....	14
Communication.....	14
<b>GESTION DE L'EAU- ZONES HUMIDES.....</b>	<b>16</b>
Résumé .....	16
Animation de la commission ZH.....	17
Mise en œuvre du 1 <sup>er</sup> forum Estuarien de lancement des JMZH.....	18
Etudes fonctions ZH- Partenariat AFB.....	20
Conclusion.....	21
<b>GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS</b>	
Animation du PAPI.....	23
Sensibilisation aux risques et communication.....	23
Aide aux communes pour l'élaboration et l'harmonisation des PCS et des DICRIM.....	23
Améliorer le Référentiel Inondation Gironde.....	24
Protections des ports de Cubzac-le Ponts et Saint-Seurin-de-Cadourne.....	25
SLGRI du TRI littoral charentais maritime.....	25
Extraction de données du RIG.....	26
Suivis d'études et échanges techniques.....	26
<b>APPROCHE ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>27</b>
Recueil des actes administratifs.....	27
Commandes passées en 2018.....	29
<b>APPROCHE BUDGÉTAIRE.....</b>	<b>30</b>
Fonctionnement.....	30
Investissement.....	30

# PHARE DE CORDOUAN

## # La saison à Cordouan

// Bilan de la fréquentation

La saison au phare s'est très bien déroulée (aucun incident) et un niveau record de fréquentation avec 23 884 entrées payantes soit la plus forte fréquentation depuis 2012



La fréquentation 2018 enregistre une augmentation de plus de 8% par rapport à 2017 qui était déjà une année record. La fréquentation a été dopée par :

- de bonnes conditions météorologiques tout au long de la saison
- une large couverture presse liée notamment à la candidature Patrimoine Mondial

Les mois d'avril et octobre sont en baisse par rapport aux saisons précédentes, mais cela est dû à la réduction des jours d'ouverture en raison des travaux de restauration (ouverture uniquement les weekends). Des niveaux de fréquentation records pour août et septembre ont été enregistrés.

### Entrées transporteurs

En 2018, sept compagnies de transport ont signé des conventions avec le SMIDDEST pour commercialiser la visite du phare:

- Au départ du Verdon : La Bohème (99 passagers) et La Galantaise de Croisières (9 passagers)
- Au départ de Meschers: Le Côte de Beauté (44 passagers)
- Au départ de Royan : La Sirène (144 passagers), Royan Croisières<sup>1</sup> (112 passagers), Cordouan Express (9 passagers) et Catamaran Croisières Voile (16 passagers)

Ces compagnies ont assuré la traversée de 23 322 visiteurs soit 97,6 % des entrées totales du phare.

### Entrées plaisanciers

Le phare a enregistré 562 entrées plaisanciers (2,4 % du total) soit deux fois moins qu'en 2017 (985 entrées). Cela s'explique vraisemblablement par l'évolution des bancs de sable pendant l'hiver qui a rendu l'accès au phare plus difficile.

---

<sup>1</sup> La société Royan Croisières a vendu son navire Cap Cordouan à la société Promenades en Mer Royannaises (=La Sirène) au mois de juillet).

## // Organisation mise en place

Le calendrier des visites et les horaires de départ de chaque navire pour chaque jour sont établis avant la saison ce qui permet d'assurer un décalage minimum entre chaque départ. Sur place, une équipe de 4 agents au minimum est déployée chaque jour pendant la haute saison pour assurer l'accueil et l'organisation des visites (2 gardiens + 2 personnels dans la tour). Cela permet d'assurer la fluidité des visites, de respecter le quota dans la tour et de veiller à la sécurité et au confort des visiteurs.

## # La boutique

L'espace de vente installé à l'entrée de l'appartement de l'ingénieur a été ouvert au public tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Un personnel dédié a été recruté pendant les 2 mois, et des ouvertures ponctuelles ont été assurées sur 8 journées par d'autres agents habilités.

La boutique souvenirs au phare est appréciée par les visiteurs, mais la plupart des produits est vendue depuis 2015/2016. Un renouvellement des stocks serait donc à envisager pour la saison prochaine.

D'autre part, la présence d'un personnel dans l'appartement de l'ingénieur permet d'ouvrir cette salle à la visite et de renforcer le dispositif de médiation.

*Les principaux chiffres :*

Nombre de jours d'ouverture : 69 (61 en juillet/août et 8 en basse saison)

CA total ventes à la boutique : 7 001,50 €

Top 3 des produits les plus vendus: médailles (773), cartes postales (379), chasses au trésor (247).

A noter que les médailles de la Monnaie de Paris sont en vente auprès des gardiens tout au long de la saison ou auprès du SMIDDEST via un système de vente par correspondance toute l'année.

CA ventes médailles gardiens = 306,00 €

CA ventes médailles par correspondance = 830,00 €



## # Organisation du transport et de la billetterie

L'année 2018 a donc été consacrée à la formalisation de la procédure de Concession de services (avis d'appel à la concurrence, rédaction des pièces des marchés, négociation avec les entreprises retenues)

## # Les projets de médiation

L'amélioration de l'expérience de visite est au cœur des préoccupations du SMIDDEST. Les dispositifs de médiation mis en place depuis 2015 ont été maintenus en 2018 (livret de visite, flyer travaux/UNESCO, panneaux d'interprétation) et ont été renforcés.

## // La médiation pour le grand public

Deux panneaux d'interprétation supplémentaires sur le dossier de candidature au Patrimoine Mondial ;



Une nouvelle salle d'exposition dans la couronne qui a été ouverte au mois de juin (ancienne salle dite « des congélateurs » réaménagée dans le cadre des travaux lourds pour accueillir des expositions temporaire complétant ainsi le parcours de visite). L'exposition choisie pour 2018 était « Paysages et biodiversité de l'estuaire de la Gironde » mise à disposition par le CREN Poitou-Charentes. Il s'agissait d'intéresser les visiteurs à la dimension paysagère et biologique de l'estuaire et d'interroger sur le rôle de chacun sur cet ensemble ;



### // Une offre spécifique à destination des scolaires

Une offre spécifique pour les scolaires et plus précisément à destination des cycles 2&3 (du CP à la 6<sup>ème</sup>) a été finalisée en début d'année 2018. Cette offre à la carte permet aux enseignants d'élaborer leur projet de sortie en fonction de leurs objectifs. Des outils pédagogiques sont proposés gratuitement pour préparer la sortie (livrets) et plusieurs formules de visite sont disponibles sur place (chasse au trésor, visite guidée ou visite libre). Entre mai et septembre, 39 classes ont été accueillies au phare sur 20 journées soit 973 élèves. Les sorties à Cordouan ont un réel intérêt pédagogique pour les élèves. De plus, le fait de proposer des formules de visite uniquement sur réservation permet au SMIDDEST d'être en contact au préalable avec les enseignants et ainsi donner toutes les informations concernant les conditions d'accès. Un règlement des visites et un livret projet seront créés en 2019 pour encadrer plus spécifiquement l'accueil de ce type de public.



En parallèle, d'autres projets de médiation ont été réalisés :

- une exposition Cordouan UNESCO a été conçue et diffusée dans des sites partenaires (Musée du phare de Cordouan, Ecomusée du phare de La Coubre, Pôle Nature du Parc de l'Estuaire, Office de Tourisme Royan Atlantique et Office de Tourisme Médoc Atlantique) ;
- le hors-série Ardades entièrement dédié au phare a été édité en juin ;
- une présentation de la démarche Patrimoine Mondial a été faite à la conférence de l'AIMS à Ichéon en Corée.

## # Les actions de communication

### // Accueils presse

Organisation d'accueils presse tout au long de la saison. Près de 20 demandes ont été traitées en amont et pendant la saison 2018, donnant lieu à la réalisation de reportages ou à la publication d'articles dans la presse. Il y a notamment eu 3 émissions sur les chaînes de France Télévisions (Thalassa, Le Monde de Jamy et les Héros du Patrimoine) et un reportage au JT de TF1. Une émission de la carte au trésor a par ailleurs été tournée sur le site en septembre pour diffusion au printemps 2019. L'avancement du dossier de candidature Patrimoine Mondial a également entraîné une large couverture presse, tout particulièrement dans la presse locale (Sud-Ouest, Journal du Médoc, 20minutes...).

## // Réédition du document d'appel

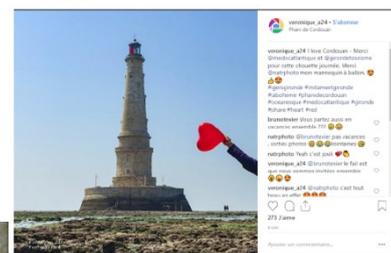
Réédition et diffusion du document d'appel à 40 000 exemplaires

## // Internet et réseaux sociaux

Développement d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux pour renforcer la visibilité du phare. Cette stratégie se traduit par la création d'une page Instagram Phare de Cordouan qui vient s'ajouter aux deux pages FB existantes, la publication régulière de contenu (photos, vidéos, partage de publications...) et un travail de veille sur les réseaux. En parallèle, l'usage occasionnel de sponsoring de contenu permet d'augmenter le nombre de fans et de maintenir un niveau d'interactions avec la communauté ;

Organisation d'un Instameet le 05 mai dans le cadre de la convention de partenariat avec Gironde Tourisme. Il s'agissait d'accueillir sur une journée des personnes influentes sur le réseau Instagram pour augmenter la visibilité du phare grâce à la publication de nombreuses photos. L'instameet a réuni 12 instagrameurs à Cordouan et près d'une centaine de photos a été postée ;

Diffusion sur la webTV Cercle d'un set du DJ Stimming le 04 juin à 20h30. L'artiste invité est un DJ allemand connu sur la scène électro internationale. La performance au phare a été vue par plus de 1,2 millions de personnes sur FB ;



## // Cap sur l'UNESCO 17 juin 2018

Réalisation d'un événementiel « Cap sur l'UNESCO » le 17 juin pour mobiliser le grand public autour du dossier de candidature. Au total ce sont près de 300 personnes qui se sont rassemblées sur le site (dont 200 gagnants du jeu concours créé pour l'occasion) et qui ont profité de plusieurs animations (rencontre avec les gardiens, sensibilisation à la biodiversité sur le plateau rocheux, concert inédit, défilé aérien, performance de beach art, etc.)

## #Candidature au Patrimoine Mondial

### // Le Périmètre de la zone tampon

En avril 2018 le Comité National des Biens Français pour le Patrimoine Mondial a validé la Zone tampon qui définit le périmètre du bien et intègre le phare lui-même, le plateau rocheux, les bancs de sable et les passes de navigation de l'entrée de l'Estuaire.

La zone tampon, zone de vigilance autour du bien, s'étend jusqu'aux rives de l'embouchure de l'Estuaire :

- Rive droite, de la pointe de la Coubre à la plage des Nonnes.
- Rive gauche, de l'avant-port du Verdon à la plage du Gulp.
- En mer, elle s'arrête lorsque le faisceau rencontre la limite des eaux territoriales

### // Le Plan de gestion

Il s'agit de l'ensemble des mesures de gestion et des actions à long terme qui contribuent à préserver le bien. Le SMIDDEST a réuni tous les acteurs locaux et partenaires pour définir un plan de gestion en 6 objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Amélioration de la connaissance scientifique et technique sur le patrimoine culturel, architectural et naturel du Bien
- Objectif 2 : Maintien de l'intégrité et de l'authenticité du Bien
- Objectif 3 : Appropriation par tous de la VUE du Bien et des enjeux qui y sont liés
- Objectif 4 : Maîtrise et qualification du développement touristique
- Objectif 5 : Développement de la coopération internationale et nationale
- Objectif 6 : Mise en œuvre d'une gouvernance appropriée à la gestion efficiente du Bien

Le Comité a, par ailleurs considéré que le dossier était finalisé et a donné pour avis que la candidature du phare de Cordouan à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soit déposée par la France au Centre du patrimoine mondial afin qu'elle soit examinée par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, en vue de son inscription, en juin/juillet 2020.

## # Comité de pilotage

Le comité de pilotage, coprésidé par le Président du SMIDDEST et le Préfet de Région, qui rassemble les représentants de l'État, du SMIDDEST et des collectivités locales financeurs a continué de se réunir tout au long de l'année. Les trois réunions de 2018 ont permis de faire régulièrement le point sur les travaux et sur l'avancement de la candidature UNESCO. Le SMIDDEST assure l'animation du comité de pilotage (invitations, ordres du jour et rédaction des comptes rendus).

## # Travaux de restauration



Conformément au programme pluriannuel de travaux établi en 2013 par l'agence Goutal, la restauration du fût Henri IV élévations Nord et Ouests'est achevée fin avril 2018 (restauration des parements salle des Girondins et des contrepoids, soubassement salle basse de la lanterne, restauration du bâtiment annulaire et du sol de la cour intérieure).

Le SMIDDEST est présent à toutes les réunions de chantier (2 par mois).

Ces travaux se déroulent principalement pendant la période de fermeture du phare, mais une cohabitation avec les visites est toutefois nécessaire en début et fin de saison. En 2018, les travaux se sont achevés fin avril, et ont été remis en place début octobre.

Pour limiter les désagréments liés au chantier, et permettre aux entreprises de travailler en semaine sans être interrompues par les visites, le phare n'a été ouvert au public que les weekends du mois d'avril et d'octobre.

## Conclusion

Le phare de Cordouan et ses multiples « sous-dossiers » constituent maintenant une part importante du SMIDDEST, supplantant petit à petit les activités de promotions de l'estuaire et de développement territorial. La candidature à l'inscription patrimoine mondial de l'UNESCO prend de l'ampleur et structure l'activité.

## # Modification de la composition de la CLE

Aucun arrêté modificatif de la composition de la CLE n'a été pris en 2018. Le renouvellement complet de la composition de la CLE a été organisé par le Préfet coordonnateur du SAGE entre mars 2018 et janvier 2019 et le nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 14 janvier 2019 (et rectifié le 12 février 2019), puis transmis à l'ensemble des membres.

En 2018, la procédure de renouvellement de la CLE a ralenti la dynamique du SAGE, en absence de réunions. Compte tenu des délais pour ce type de procédures, la précédente CLE avait cependant pris la précaution de délibérer pour l'anticiper et pour permettre au précédent Bureau de la CLE d'émettre des avis sur les dossiers réglementaires durant la phase transitoire.

La réunion d'installation de la nouvelle CLE aura lieu le 5 mars 2019.

## # Principales missions d'animation en 2018

Le SAGE a été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

L'année 2018 constitue donc la cinquième année pleine de mise en œuvre du SAGE. Le programme d'actions 2018, adopté à l'unanimité par la CLE le 10 janvier 2018, a été mis en œuvre.

L'animateur du SAGE est intervenu en 2018 sur la base des missions suivantes :

- coordination inter-thématiques et suivi de l'avancement du SAGE ;
- préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE ;
- accompagnement et suivi du renouvellement de la CLE ;
- suivi de la synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux ;
- mise à jour de la base de données des indicateurs des changements globaux ;
- lancement et suivi du projet CONTROL sur les contaminants chimiques ;
- valorisation des résultats liés à la mise en œuvre du SAGE ;
- coordination et rédaction des analyses techniques et avis Loi sur l'Eau ;
- représentation du SAGE Estuaire sur le territoire et en dehors ;
- secrétariat de la CLE, mise à jour du site internet.

Depuis 2013, le SMIDDEST a développé pour la CLE une mission « zones humides et bassins versants » du SAGE qui représente une quantité de travail conséquente (inventaires de zones humides particulières, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...). L'animation et les actions menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport d'activité distinct, même si ces missions sont menées en collaboration avec l'animateur du SAGE.

## # Requêtes contre l'arrêté d'approbation du SAGE

L'arrêté d'approbation du SAGE du 30 août 2013 a fait l'objet de plusieurs recours auprès du tribunal administratif :

- Requête de référé en suspension par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 20/12/2013 ;**
- Requête en annulation par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/12/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 11/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018;**

- Requête en annulation déposée par l'UNICEM le 25/11/2013. **La requête a été rejetée par jugement du 15/11/2015.** Cette décision a été frappée d'appel le 10/02/2016. **La cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté la requête le 6 novembre 2018.**

Dans le cadre de ces procédures, c'est la décision de l'Etat qui est attaquée. L'Etat était en charge d'assurer la défense dans ces dossiers. Le SMIDDEST a été étroitement associé à l'élaboration des mémoires en réponse et la cellule d'animation a grandement participé à ce travail entre 2013 et 2015. En 2018, la cellule d'animation du SAGE n'a pas été sollicitée par l'Etat pour la défense en appel.

## # Réunions organisées

### // Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Vingt cinquième réunion de la CLE : le 10 janvier 2018

**Présents ou représentés** : 31 membres

- Validation du compte-rendu de la dernière réunion de la CLE
- Renouvellement de la CLE : proposition de lancement de la procédure
- Actualités / informations / avancement sur différents sujets
  - o Révision du Plan de Gestion d'Etiage Garonne Ariège
  - o Projet SIGESTUAIRE
  - o Synthèse et médiation des connaissances « bouchon vaseux »
  - o Dossiers réglementaires – bilan et suivi des avis
  - o Matinées d'échanges – préconisations Zones Humides
- Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en oeuvre
- Validation du programme prévisionnel d'actions et d'animation 2018

#### Bilan de la CLE

Le 10 janvier 2018, la participation est en hausse par rapport à 2017 mais elle reste faible avec 36% de membres présents ou représentés. Une part de renouvellement est à prévoir en 2019 suite au renouvellement de la composition de la CLE et à la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques). Les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par des acteurs du territoire (souvent des représentants techniques de membres de la CLE).

Une seule réunion de la CLE a été organisée en 2018, en raison de la procédure de renouvellement qui aura duré environ 10 mois.

### // Réunions DU BUREAU de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Dix-septième réunion du Bureau la CLE : le 26 mars 2018

**Présents ou représentés** : 12 membres

Bilan du Bureau de la CLE : Le 26 mars 2018, la participation est moyenne avec 50% de membres présents ou représentés.

Toujours en raison de la procédure de renouvellement de la CLE, une seule réunion du Bureau s'est tenue en 2018. La participation était moyenne, mais en hausse par rapport à l'année précédente.

Le bureau de la CLE a délégué de la CLE pour donner les avis sur les dossiers soumis à la loi sur l'eau. Durant la phase transitoire de renouvellement, certains dossiers importants et/ou impactants ont fait l'objet d'une consultation écrite auprès des membres du Bureau. Les dossiers qui ne posaient pas de problématiques susceptibles d'entraîner une incompatibilité ou une non conformité au SAGE n'ont pas

systématiquement fait l'objet d'avis formels en 2018. Tous les dossiers reçus ont cependant été étudiés par la cellule d'animation du SAGE qui a pu formuler des préconisations techniques le cas échéant.

A noter que le Bureau de la CLE a également pour mission de suivre les principales études lancées par le SMIDDEST pour le compte de la CLE, en tant que comité de pilotage.

## # Analyse des dossiers réglementaires – Préparation des avis

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. Les parties « inondation » et « zones humides » sont soit analysées par les chargés de mission de ces thématiques, soit directement par l'animateur du SAGE selon la disponibilité de l'équipe et le niveau de technicité du dossier. L'animateur du SAGE coordonne la rédaction des notes de synthèse et proposition d'avis transmises après validation du Directeur du SMIDDEST aux membres de la CLE ou du Bureau avant les réunions. En 2018, 7 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la CLE et 4 dossiers ont fait l'objet de demandes d'avis de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services. A noter que parmi ces 11 dossiers, 4 n'ont pas fait l'objet d'avis, soit parce qu'aucune disposition du SAGE n'était directement concernée (dossiers réputés donc compatibles et conformes au SAGE) soit parce qu'aucune réunion n'était possible dans le délai imparti et que ces dossiers étaient compatibles et conformes au SAGE. Sur les 11 dossiers reçus :

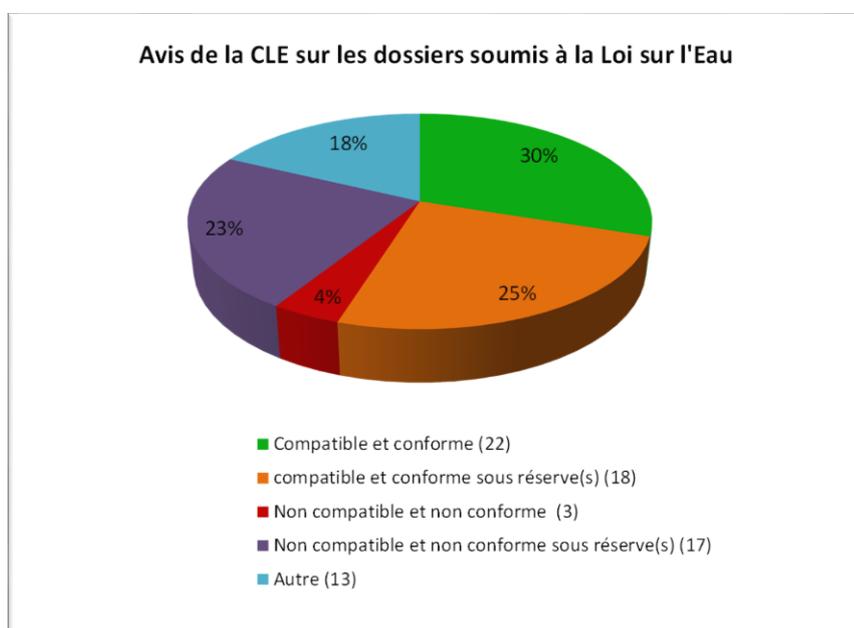
- 3 ont été considérés compatibles et conformes au SAGE,
- 1 a été considéré compatible et conforme au SAGE, avec recommandations,
- 2 ont été considérés non compatibles et non conformes, avec recommandations,
- 4 ont fait l'objet de recommandations techniques de la cellule d'animation dans le cadre de la consultation préalable des services,
- 1 n'a pas pu faire l'objet d'analyse et d'avis dans le délai de la procédure (15 jours pour des demandes temporaires de prélèvements).

L'animateur du SAGE ainsi que les chargés de missions thématiques sont également de plus en plus sollicités par les porteurs de projets en amont du dépôt de dossier de demande d'autorisation, ce qui permet de les aiguiller techniquement sur les attentes de la CLE du SAGE. La cellule d'animation est aussi sollicitée par les porteurs de projets pour lesquels le Bureau a émis des recommandations, et ceci toujours dans le but de répondre au mieux aux attentes de la CLE quant à la compatibilité et la conformité des projets au SAGE. Le travail mené depuis 2013 quant aux préconisations concernant l'impact porté aux zones humides fait que l'Etat s'appuie aujourd'hui sur les avis de la CLE et les recommandations techniques de la cellule d'animation du SAGE sur ce sujet.

Au global, cela représente environ 25 jours à temps plein de l'animateur SAGE pour l'année 2018, en comptant l'analyse qui se poursuit ensuite sur les compléments apportés par les pétitionnaires.

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE a reçu 73 dossiers pour avis sur des projets soumis à la Loi sur l'Eau (cf. figure ci-contre).

Plus de 50% des projets impactent des zones humides et les dossiers de demande d'autorisation sont souvent encore incomplets voire défectueux concernant la mise en oeuvre de la démarche Eviter-Réduire-Compenser et la réalisation des inventaires (critère sol notamment).



## # Synthèse et médiation des connaissances sur le bouchon vaseux

Le bouchon vaseux est un enjeu majeur du SAGE Estuaire. Il peut représenter une zone d'hypoxie à certaines périodes de l'année affectant le bon fonctionnement de la vie aquatique. Les facteurs influant sur la concentration en oxygène dans le bouchon vaseux sont : la température, la turbidité, les apports en matières oxydables, les débits amont. L'objectif premier de la CLE est de parvenir à supprimer les situations à risque pour sur un espace stratégique pour le bassin versant.



Pour suivre les objectifs du SAGE, le SMIDDEST s'appuie sur le réseau MAGEST de stations de mesures MAREL (Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral). Le réseau MAGEST, déployé depuis 2006, est géré par le consortium regroupant les partenaires suivants : Agence de l'Eau, SMIDDEST, EPIDOR, SMEAG, Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, GPMB, EDF, Université de Bordeaux, CNRS, Ifremer, IRSTEA.

Au-delà de la question de l'oxygénation des eaux, le réseau MAGEST permet de décrire à haute résolution temporelle les phénomènes suivants:

- les processus hydrodynamiques et sédimentaires (turbidité, dynamique du bouchon vaseux) ;
- les conditions physico-chimiques (température, salinité, oxygène dissous) qui déterminent l'oxydation de la matière organique, la solubilisation des métaux, dont le Cadmium (Cd) ;
- les conditions environnementales qui contrôlent la dynamique des chaînes primaires et des populations biologiques (survie, croissance et migrations) dans l'Estuaire.

La connaissance acquise depuis 2006 sur l'ensemble des thématiques du bouchon vaseux est dense et précise. La CLE du SAGE Estuaire et les partenaires du consortium constatent cependant un manque de valorisation de cette connaissance. Ce manque peut se traduire par une prise en compte insuffisante des enjeux associés dans la gestion de l'eau sur le continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Fin 2016, la CLE a donc demandé au SMIDDEST de lancer une prestation pour établir un document de synthèse des connaissances et des enjeux, sous un angle pédagogique. L'association Terre et Océan a été retenue pour réaliser ce travail qui a démarré fin 2017 et qui va s'achever début 2019. La production d'une plaquette 4 pages est également prévue, ainsi que la réalisation d'un film court.

Il s'agit notamment de pouvoir communiquer à l'échelle adaptée sur les problématiques associées au bouchon vaseux. Le cahier des charges et le suivi de cette prestation a été mené en partenariat avec les membres du consortium MAGEST (Comité technique de l'étude). Ce travail s'inscrit également dans le cadre de la convention qui lie le SMEAG, EPIDOR, le SMIDDEST et le Département de la Gironde.

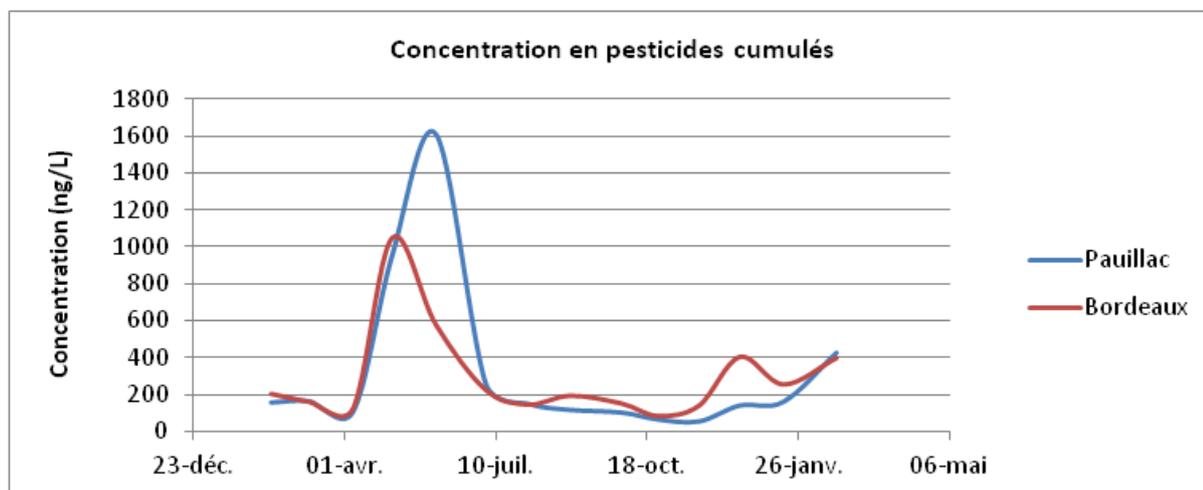
En 2018, le comité technique s'est réuni à trois reprises autour de la production des documents élaborés par Terre et Océan. Au printemps 2019, le SMIDDEST et ses partenaires organise une restitution et une diffusion de ce travail aux acteurs du continuum Garonne-Dordogne-Estuaire.

Coût total de l'opération globale– synthèse des connaissances « bouchon vaseux »:30 k€ TTC

Opération financée par : AEAG (50%), Conseil Départemental de la Gironde (20%), SMIDDEST (30%)

## # Projet CONTROL ESTUAIRE : suivi des contaminants

De novembre 2016 à avril 2017, le SMIDDEST a synthétisé pour la CLE les connaissances existantes concernant la contamination chimique de l'estuaire de la Gironde et de ses cours d'eau latéraux. La synthèse a permis d'établir les listes de substances prioritaires demandées dans le SAGE et de fournir un premier niveau d'expertise de la qualité de l'estuaire et des cours d'eaux. Une analyse des suites à donner a également été menée, elle a montré qu'il existe des besoins d'animation et de coordination sur les bassins versants et que les connaissances relatives à l'estuaire sont disparates et incomplètes.



Concentration cumulée de 57 pesticides suivis de fév. 2012 à fév. 2013 dans le programme ETIAGE (Thèse Justine Cruz)

Ainsi, le projet CONTROL Estuaire (CONcentRations en pOLLuants organiques dans l'estuaire de la Gironde et ses cours d'eaux latéraux) a été élaboré en lien l'Université et les partenaires techniques et financiers pour répondre aux besoins affichés respectivement pour l'estuaire et ses cours d'eaux latéraux à forts enjeux. Il a été validé par la CLE le 10 janvier 2018 et validé par le comité syndical du SMIDDEST le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le projet comporte donc deux volets :

- La coordination des porteurs de réseaux de suivis sur les bassins versants latéraux et la valorisation des résultats ;
- La caractérisation de la contamination de l'estuaire via une collaboration de recherche avec l'université de Bordeaux.

Il doit permettre d'identifier les principales problématiques du SAGE sur les contaminants chimiques et de développer un argumentaire technique en appui à la gestion de l'estuaire et de ses bassins versants latéraux à forts enjeux. Tout le travail s'inscrit également dans la temporalité de révision du SAGE Estuaire.

CONTROL Estuaire constitue un projet d'envergure qui permet une étude approfondie (4 stations, prélèvements mensuels pendant 2 ans) des contaminants organiques dont les pesticides, les composés pharmaceutiques et des composés émergents qui sont très peu documentés. Les familles de composés à analyser (notamment composés organiques émergents) et les seuils de quantification visés (de l'ordre de 0,1 ng/l en général) étant très spécifiques, les analyses seront confiées à l'Université de Bordeaux, via une collaboration de recherche. Par ailleurs, les spécialistes de l'Université pourront ainsi mettre à profit du projet leur connaissance de l'estuaire et des problématiques des contaminations, ce qui permettra une valorisation optimale des résultats.

Le projet porte sur une durée de deux ans et demi. Le recrutement d'un chargé de mission sera effectué selon un co-portage entre le SMIDDEST et l'université de Bordeaux (Ingénieur Transfert Labex Cote). Le chargé de mission sera sous contrat avec l'université de Bordeaux qui prendra en charge la moitié de son salaire.

S'agissant d'un projet d'envergure, coûteux et complexe techniquement, l'animateur du SAGE a consacré un temps conséquent au montage du projet en 2018 (technique, financier et administratif). Pour cela de très nombreux échanges ont été nécessaires avec l'Université de Bordeaux notamment pour l'élaboration des programmes d'échantillonnage et pour la préparation des conventions de collaboration de recherche. D'un commun accord entre les parties, les campagnes de prélèvements mensuelles ont pu débuter dès le mois de juillet. Ces prélèvements ont été réalisés par l'animateur du SAGE et une ingénieure de l'université de Bordeaux.

Le recrutement du chargé de mission (ingénieur transfert) et la réalisation des analyses chimiques doivent débuter au printemps 2019. Le groupe d'experts « pollutions chimiques » du SAGE constituera le comité de pilotage de ce projet et la CLE aura des informations régulières sur les résultats et le bon avancement du projet.

Coût de l'opération du projet CONTROL Estuaire pour le SMIDDEST: 220 k€ TTC

Opération financée par: AEAG (50%), Région Nouvelle-Aquitaine (19%), Conseil Départemental de la Gironde (11,4%), Conseil Départemental de la Charente-Maritime (3,9%), SMIDDEST (16%)

## # Tableau de bord

La cellule d'animation suit et évalue la bonne mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble de ses objectifs et dispositions chaque année. Le bilan détaillé est effectué dans le tableau de bord du SAGE (<http://www.smiddest.fr/media/12332.pdf>). Le tableau de bord devra être mis à jour au courant de l'année 2019.

## # Communication

Le site du SMIDDEST ([www.smiddest.fr](http://www.smiddest.fr)) contient toutes les informations sur l'historique du SAGE, son fonctionnement et l'avancement de sa mise en œuvre. Il est régulièrement mis à jour avec différentes actualités et mises en ligne de documents. C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

## CONCLUSION

Une réunion de la CLE et une réunion du bureau de la CLE ont été organisées en 2018. Le taux de participation aux réunions est globalement faible à moyen. La procédure de renouvellement de la composition de la CLE a freiné la dynamique de mise en œuvre du SAGE, en absence de réunions. Dans la perspective de la révision du SAGE à intervenir d'ici 2022 (phase avec plus de débats stratégiques), les participations enregistrées en CLE et en Bureau de la CLE pourraient repartir à la hausse.

L'année 2018 a permis d'élaborer une documentation claire et pédagogique sur le bouchon vaseux dans une approche partenariale, d'organiser le lancement d'un projet d'envergure sur les contaminants chimiques (projet CONTROL Estuaire) et de mettre à jour la base de données des indicateurs des changements globaux.

L'analyse technique des dossiers réglementaires et la préparation de propositions d'avis sur ces dossiers constitue également toujours une activité significative de la cellule d'animation du SAGE. Au total, 11 dossiers Loi sur l'Eau ont été analysés en 2018. Deux avis de non compatibilité ou de non conformité ont été émis.

Afin d'assurer la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions (hors réunions internes). En 2018, cela représente près de 70 réunions et déplacements.

*En 2018, l'animation et les actions du SAGE Estuaire ont bénéficié du soutien financier:*

- de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- de collectivités membres du SMIDDEST (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Gironde, Conseil départemental de la Charente-Maritime),

# GESTION DE L'EAU – ZONES HUMIDES

## RÉSUMÉ

Depuis septembre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le SMIDDEST a créé une mission d'animation spécifique autour de l'enjeu "zones humides et bassins versants". Depuis, le 1<sup>er</sup> décembre 2014, Madame Diane-Laure SORREL en occupe le poste. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de cette mission est élaboré en concertation avec les partenaires du SMIDDEST.

En 2018, les missions ont principalement consisté à :

- ✓ Animer la commission "zones humides" du SAGE constituée de différents groupes de travail : le groupe de suivi ZH (1 réunion) ; le groupe de travail "MNEFZH"(3 réunions)
- ✓ Mettre en œuvre le programme du 1<sup>er</sup> Forum estuarien de lancement des JMZH;
- ✓ Mettre en œuvre le partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité (UMS 2006 PATRIimoineNATurel) ; accueil et co-encadrement de deux stagiaires afin de tester la version 2 de la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides sur le territoire du SAGE;
- ✓ Mener une réflexion concernant l'application de la jurisprudence de l'Arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 et aux conséquences de son application dans les inventaires de zones humides ;
- ✓ Etudier la partie "zones humides" des dossiers Loi sur l'Eau soumis à la CLE pour avis ;
- ✓ Suivre les différents travaux et études relatives aux bassins versants et aux milieux humides du territoire (ex : OIM aéroport Bordeaux Métropole ; inventaire des zones humides de la commune de Canéjan);
- ✓ Poursuivre les échanges avec les différents acteurs de l'Eau afin d'identifier les opportunités de partenariats ;
- ✓ Assurer une réflexion et une veille scientifique, technique et juridique.

La fin de l'année 2018 fut marquée par l'absence de la Chargée de mission à partir du 19 septembre (arrêt maladie). Par conséquent, les projets qui n'ont pu être finalisés ou engagés comme initialement prévu en 2018 sont reportés à l'année suivante.

**Ce rapport d'activité détaille uniquement les actions d'animation de la Commission Zones humides du SAGE et les principales actions marquantes menées en 2018. Le travail de fond conséquent d'appui technique aux collectivités, d'analyse des dossiers réglementaires et de réflexion scientifique, technique et juridique mené en continu sur l'année et représentant une charge de travail importante n'est pas présenté dans le détail.**

### # Animation de la commission ZH

En 2018, l'animation de la Commission zones humides s'est traduite par :

- ✓ l'organisation d'une réunion du groupe de suivi le 11 juillet ;
- ✓ la mise en place du groupe de travail « MNEFZH » relatif au suivi des tests de la méthode réalisés sur le territoire par un binôme de stagiaire qui s'est réuni à trois reprises le 5 février, le 19 avril et le 30 août.

Il n'y a pas eu de réunion au cours du dernier trimestre comme à l'habitude ; la Chargée de mission étant en arrêt de travail.

La Chargée de mission organise les réunions et diffuse l'ensemble des documents via l'extranet de la Commission zones humides du SAGE accessible en se connectant depuis le site internet du SMIDDEST. Le détail des réunions est présenté ci-dessous.

#### // GROUPE DE SUIVI « ZONES HUMIDES »

Ce groupe a été constitué pour répondre à la disposition OA 9 du SAGE : "Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des dispositions sur les zones humides, la CLE s'appuie sur un groupe de suivi spécifique animé par le SMIDDEST, composé des services de l'Etat, des collectivités, du SMIDDEST, de représentants des usagers et des élus désignés par la CLE." Ce groupe a un rôle de suivi et de validation des études et inventaires en cours, des projets menés et des outils méthodologiques produits.

#### **10<sup>ème</sup> réunion du GS : 11 juillet 2018 (GS10- 30 participants)**

Ordre du jour :

- 1 – Avancement du travail de stage réalisé par Alizée Ribas et Zéphir Barret concernant les tests de la MNEFZH (partenariat AFB : Guillaume Gayet et Pierre Caesteker) ;
- 2 – Positionnement du SAGE concernant les inventaires de zones humides (participation par Skype de Pierre Caesteker) ;
- 3 – Autres actualités : avancement projet « lagunes » ; actions de communication (prochain Forum estuarien JMZH ; intervention auprès des géomètres lors de la Journée du CAUE ;etc.).

#### // GROUPE de TRAVAIL "MNEFZH"

Ce groupe de travail a été mis en place afin de suivre le partenariat avec l'AFB qui fait suite aux préconisations de la CLE concernant la séquence ERC et aux interventions de l'AFB lors de la Matinée d'échanges et des réunions avec les DDTM en novembre 2017. Ce partenariat a permis d'accueillir deux stagiaires de Master 2 en écologie, Alizée Ribas (Université de Bordeaux) et Zéphir Barret (Université de Rouen) qui ont testé la MNEFZH sur le territoire du SAGE de mars à août.

#### **1<sup>ème</sup> réunion : 5 février 2018 (GT1 MNEFZH - 16 participants)**

Ordre du jour :

- 1 – Emergence du projet ;
- 2 – Contenu du projet / Présentation de la méthode et des tests (G. Gayet) ;
- 3 – Déroulement du projet ;
- 4 – Echantillonnage de terrain.

#### **2<sup>ème</sup> réunion : 19 avril 2018 (GT2 MNEFZH - 25 participants)**

Ordre du jour :

- 1 – Rappel du contexte ;
- 2 – Présentation des sujets ;
- 3 – Prototype de la version 2 de la méthode ;
- 4 – Echantillonnage de terrain et organisation.

#### **3<sup>ème</sup> réunion : 30 août 2018 (GT3 MNEFZH - 30 participants)**

Ordre du jour :

- 1 – Restitution finale des tests de la MNEFZH sur le territoire ;
- 2 – Perspectives.

## // BILAN

Depuis la mise en place de la Commission zones humides, le nombre annuel de réunions se maintient. L'absence de la Chargée de mission en fin d'année explique que seules quatre réunions et non cinq aient eu lieu en 2018 contrairement aux années précédentes.

Afin de maintenir la mobilisation des acteurs, l'organisation des différents groupes a évolué en fonction des besoins :

	GS	GT	Thème(s) GT	Nb réu/an
<b>2014</b>	2	3	GT "Tous sujets"	5
<b>2015</b>	3	2	GT "Tous sujets"	5
<b>2016</b>	2	3	1 GT "Tous sujets" + 2 GT "Estrans"	5
<b>2017</b>	2	3	2 GT "JMZH" + 1 GT "Matinée d'échanges"	5
<b>2018</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>GT "MNEFZH"</b>	<b>4</b>

*Tableau 1 : Suivi de l'évolution du nombre annuel de réunions  
(GS = Groupe de suivi ; GT = Groupe technique ou Groupe de travail thématique)*

En effet, le groupe technique a évolué en différents groupes de travail spécifiques. Ces groupes sont mis en place en fonction des projets en cours. Le travail concernant l'élaboration d'une stratégie de restauration des estrans a été suspendu en 2017.

La dynamique du réseau de partenaires peut se mesurer par la participation aux réunions qui se maintient à un niveau correct. Les participants s'avèrent dans leurs retours satisfaits du travail accompli. Ces réunions font l'objet d'échanges constructifs qui permettent de faire avancer de façon pertinente les différents dossiers conformément aux attentes de la CLE.

## # Mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Forum estuarien de lancement des JMZH

La disposition ZH 2 du SAGE vise à sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand public sur les fonctions et les valeurs patrimoniales des zones humides. Le SAGE participe depuis 2016 aux animations relatives aux JMZH coordonnées sur le territoire par l'association BioSphère Environnement en Charente-Maritime et par l'association Écoacteurs dans le Médoc. Lors de la réunion du Groupe de suivi du 22 mai 2017, les participants se sont alors accordés sur l'intérêt de proposer pour 2018 un évènement commun à l'échelle de l'estuaire. L'ensemble des acteurs présents a souhaité l'organisation d'un évènement fédérateur de lancement des JMZH sur le territoire permettant de sensibiliser un large public et de valoriser le programme d'animations proposé. Le 1<sup>er</sup> Forum estuarien de lancement des JMZH a eu lieu le vendredi 26 janvier 2018 à Blaye de 13h30 à 21h, avec en première partie une croisière commentée permettant également d'assurer la traversée de l'estuaire aux médocains, suivie d'une session de conférences animée par une comédienne, d'un buffet bio et local avec expositions en libre visite et diffusion d'outils de communication. La Chargée de mission a réalisé les tâches suivantes relatives à l'organisation de l'évènement :

- ✓ programmation : recherche et lien avec les intervenants, travail préparatoire avec la comédienne, choix des expositions, etc. ;

- ✓ logistique : choix et visite du lieu, recherche des prestataires, mise en relation des prestataires pour le buffet, *etc.* ;
- ✓ communication : création et diffusion d'une invitation numérique, lien avec la presse, *etc.* ;
- ✓ budget : élaboration du budget ; demande de financement ;
- ✓ mise en œuvre de l'évènement.

Programme de l'évènement en deux temps :

**13h30 Croisière commentée sur l'estuaire** (inscription obligatoire, places limitées)

Embarquement à Blaye à 13h30, puis à Lamarque à 14h.

**16h30 Conférences - spectacle - expositions** (cinéma Le Zoétrope)

En présence d'Augustine Picard (comédienne), de nombreux sujets seront abordés comme les fonctions des zones humides ; l'approche socio-économique de la gestion des zones humides ; les zones humides estuariennes dans le contexte du changement climatique ; ou encore l'expérience de l'estuaire de la Loire. L'après-midi se clôturera par un buffet local et convivial lors duquel seront présentés des stands et des expositions.

**20h30** Embarquement et retour à Lamarque pour les personnes concernées.

L'évènement s'est déroulé comme prévu et a réuni plus de 130 personnes. La croisière était complète et a permis de faciliter la venue des médocains à Blaye. L'intervention de la comédienne à Blaye a été accueillie très positivement par les participants et a permis d'instaurer et de maintenir une sensibilisation stimulante sur ce second temps. La comédienne a accueilli les participants dans le hall du cinéma, puis a introduit la cérémonie par un discours humoristique avant de passer la parole au Président du SAGE, ainsi qu'aux différents intervenants. Son rôle de maitresse de cérémonie a permis d'apporter des « respirations » entre les interventions plus conventionnelles des conférenciers et a facilité les échanges avec le public à la suite des interventions.

Illustrations (croisière, discours introductif ; buffet et expositions) :

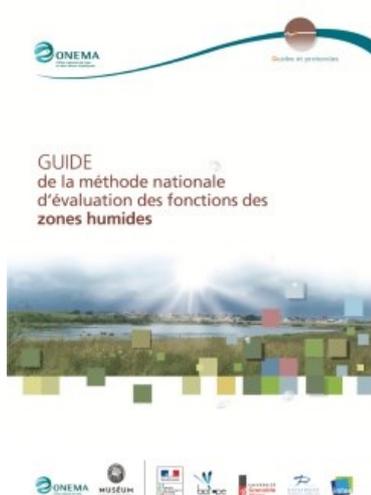




Crédits photos : Delphine Trentacosta, Thomas Giraud.

## # Étude des fonctions ZH- Partenariat AFB

La disposition ZH 2 du SAGE vise à mieux connaître les fonctions des zones humides. Les préconisations de la CLE relatives à la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser l'atteinte aux zones humides publiées en juin 2017 préconisent d'utiliser la MNEFZH dans le cadre des projets d'aménagement soumis à la réglementation. Cette méthode a été présentée par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) lors de la Matinée d'échanges du SAGE à destination des bureaux d'études et des aménageurs le 30 novembre 2017 et lors des réunions au sein des DDTM qui ont suivi les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2017. L'AFB travaille actuellement sur la deuxième version de la méthode incluant les zones humides salées et saumâtres. Cette version a été testée en 2018 sur le territoire du SAGE et sa publication est attendue fin 2019.



Les échanges entre l'AFB et le SMIDDEST ont mis en évidence l'opportunité réciproque de réaliser des tests de la méthode sur le territoire du SAGE afin d'acquérir des connaissances sur les fonctions et le potentiel de restauration d'un échantillon de zones humides du SAGE d'une part, et de finaliser la méthode d'autre part. Pour ce faire, en fonction des enjeux identifiés et afin d'être le plus efficace possible, l'AFB et la Chargée de mission ont élaboré un projet visant à recruter un binôme de stagiaires de master 2 pour une durée de 6 mois de mars à août 2018 (cf.détail du projet en Annexe IV). Un des deux stages était financé par l'AFB. Le co-cadrement des deux stagiaires accueillis au SMIDDEST a été assuré par la Chargée de mission Zones humides et Guillaume Gayet de l'AFB. Un groupe de travail spécifique a été constitué avec l'ensemble des

partenaires souhaitant s'impliquer dans la démarche et trois réunions ont eu lieu les 5 février, 19 avril et 30 août. Le travail des étudiants a également été présenté lors du groupe de suivi n°10 du 11 juillet. Les étudiants ont apporté entière satisfaction et les résultats de leurs travaux ont notamment montré que la méthode nationale était bien adaptée au territoire (une cinquantaine de sites ont été testés). Ils ont produit deux rapports de stage confidentiels qui serviront de base à l'élaboration d'un document technique largement diffusable. Le SAGE dispose donc aujourd'hui d'un retour d'expérience conséquent concernant l'utilisation de cette méthode à valoriser.



*Alizée Ribas et Zéphir Barret sur le terrain*

## CONCLUSION ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2019

L'année 2018 est notamment marquée par:

- ✓ La mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Forum estuarien de lancement des JMZH ; élément phare de communication à destination d'un large public. Il serait souhaitable de le reconduire tous les deux ans et pourquoi pas d'associer une ou plusieurs classes de collège ou de lycée afin notamment que la partie « en salle » profite au plus grand nombre ;
- ✓ Le partenariat ABF-SMIDDEST qui a permis d'accueillir un binôme de stagiaires pour tester la Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides sur le territoire du SAGE. Ce format est à retenir et ce type de partenariat à reconduire. En effet, cela représente un intérêt certain, tant pour l'organisation de l'encadrement que pour la qualité et l'efficacité du travail réalisé (travail accompli conséquent, complémentarité des sujets, stagiaires travaillant en équipe et de manière autonome, sécurité pour les phases de le terrain, etc.) ;

La continuité dans l'animation spécifique de l'enjeu "zones humides" du SAGE a permis en 2018 de maintenir la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs. Le taux de participation aux différentes réunions témoigne d'une excellente dynamique favorisant la concertation et la mise en œuvre des dispositions du SAGE. Les réunions régulières des différents groupes de travail seront poursuivies en 2019 afin de maintenir cette dynamique positive et de faire émerger des actions pertinentes issues d'une vision partagée de la préservation des zones humides.

Une nouvelle séquence de Matinées d'échanges pourrait avoir lieu en 2019 en lien avec les autres thématiques du SAGE. Dans la perspective d'un 2<sup>nd</sup> Forum estuarien de lancement des JMZH en janvier 2020, le contenu de cet événement sera élaboré en 2019 en partenariat avec les acteurs concernés (BioSphère Environnement et Ecoacteurs en Médoc via le PNR du Médoc notamment). Le partenariat initié avec l'AFB se poursuivra en 2019 afin d'élaborer le document technique issu du travail des étudiants. L'offre de formation

à la MNEFZH proposée dans le sud-ouest par le Cerema et le FMA, à Bordeaux et Rochefort, sous l'impulsion du SAGE sera reconduite. La Chargée de mission poursuivra un travail de fond conséquent d'analyse des dossiers réglementaires, d'appui technique aux collectivités et de veille scientifique, technique et juridique.

# GESTION ET PREVENTION DES INONDATIONS

Le SMIDDEST étant un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), la prévention du risque inondation fait partie de ses missions principales. Une mission d'animation spécifique autour de l'enjeu « Inondation » a donc été mise en place.

Pour l'année 2018, l'animation a été assurée jusqu'à fin Juillet par M. LECLERC.

En 2018 les missions ont été les suivantes :

- Suivi du PAPI complet :
  - ✓ Animation du PAPI
  - ✓ Action 1.1 - Newsletter du PAPI
  - ✓ Action 1.2 et 1.8 - Mise à jour du RIG
  - ✓ Action 1.5 - Pose de repères de crues
  - ✓ Action 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation - Diffusion d'un Guide Réflexe type REX Retour d'expérience
  - ✓ Action 1.10 - Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques
- Gestion du risque inondation :
  - ✓ Animation et suivi de la SLGRI du Littoral Charentais
  - ✓ Extraction de données du RIG
  - ✓ Instruction des dossiers loi sur l'eau
  - ✓ Suivis d'études diverses

## # PAPI DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

### // ANIMATION DU PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Le SMIDDEST, en tant que porteur du PAPI Estuaire de la Gironde, assure le suivi et l'animation du programme. Dans ce cadre, une réunion a été organisée :

- Comité technique du PAPI : le 2 mars 2018

Le SMIDDEST est également présent aux réunions de lancement et de suivi des différentes actions inscrites dans le PAPI, réalisées par les autres maîtres d'ouvrages (Bordeaux Métropole, SPIPA, SMBVAM, Département de la Gironde).

### // ACTION 1.1 - NEWSLETTER DU PAPI

L'objectif de la newsletter du PAPI a été validé lors du COPIL Communication du 16 Janvier 2017. Il s'agit d'une lettre d'informations à destination des élus et partenaires au sens large sur l'avancement du PAPI. Il a été décidé que la newsletter serait diffusée aux membres du Comité de pilotage et du comité technique du PAPI, aux communes du territoire du PAPI (maire et services techniques), aux gestionnaires d'ouvrages ainsi qu'à diverses associations (riverains, protection de l'environnement, etc.).

La première newsletter a été envoyée en Février 2018.



Date 07/02/18

Diagnoses de vulnérabilité aux inondations des biens départementaux de la Gironde

L'inondation d'un bâtiment peut mettre en difficulté des personnes, engendrer des

Date 07/02/18

Bordeaux Métropole travaux de confortement des digues en rive droite de la Garonne

Travaux lancés en avril 2017 sur les communes de Bouliac, Floirac et Bordeaux. Ces travaux concernant un linéaire de 10 km et sont estimés à 15 millions d'euros.



Premier numéro de la newsletter du PAPI de l'estuaire de la Gironde

EN SAVOIR PLUS

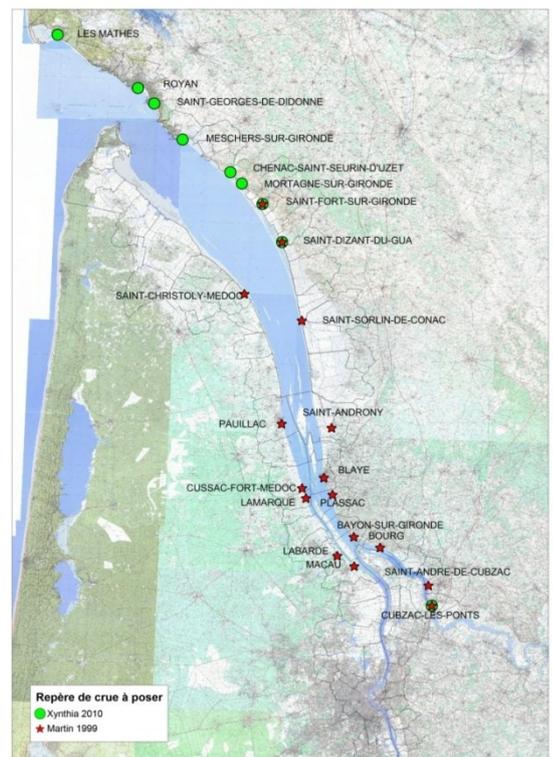
## // ACTION 1.5 - POSE DE REPERES DE CRUES

Pour conserver la mémoire locale des crues et faciliter la prise de conscience du risque inondation pour les habitants, l'opération consistant à mettre en place des repères de crues sensibilisateur sur les communes bordant l'estuaire est prévue dans le PAPI, pour les événements de 1999 et 2010, qui constituent les plus hautes eaux connues sur le territoire. Ces repères seront accompagnés de panneaux explicatifs sur le risque inondation.

Identification de 14 communes pour 4 communes ont été identifiées pour le développement de cette action. Une rencontre a été organisée avec ces communes pour valider la localisation du repère.

Une maquette du panneau d'information a été effectuée, et les repères de crue ont été commandés.

Les repères seront posés courant 2019.



Localisation des sites retenus, hors Bordeaux Métropole

## // ACTION 1.7 - Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation- Diffusion d'un Guide Réflexe type REX Retour d'expérience

Pour améliorer la compréhension des phénomènes d'inondation sur l'estuaire et analyser plus précisément la vulnérabilité du territoire, les catastrophes du passé servent d'outils de référence pour anticiper les catastrophes futures. Ainsi, juste après une catastrophe il apparaît primordial de quantifier les impacts et les dégâts constatés afin d'avoir une meilleure connaissance des aléas et des risques associés.

Le CEREMA sous l'impulsion du ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé un travail pour l'élaboration d'un guide méthodologique concernant le Retour d'expérience après une crue. Ce guide sera adapté au territoire de l'estuaire.

Dans le but d'améliorer la collecte de l'information suite à un évènement, un travail a été initié en collaboration avec les services de l'Etat et Bordeaux Métropole.

Cette action nécessite désormais de trouver des relais auprès des syndicats, communes EPCI et des structures GEMAPIENNE, pour réaliser après un événement un repérage des laisses de crues.

## // ACTION 1.8 – AMELIORER LE REFERENTIEL INONDATION GIRONDE (RIG)

Le RIG est un outil d'aide à la décision vis-à-vis des orientations globales et locales d'aménagement, fondé sur une connaissance précise des caractéristiques morphologiques du territoire et une modélisation hydraulique des principaux phénomènes dynamiques de crue influençant directement les inondations.

L'objectif de l'action 1.8 du PAPI est de :

- Pérenniser et mettre à jour la base de données du RIG
- Améliorer le modèle du RIG pour le rendre le plus fidèle à la réalité possible

En 2018, le CEREMA a lancé le second temps de l'étude en engageant un travail d'analyse sur l'ensemble des données afin d'identifier des secteurs nécessitant une collecte complémentaire de données.

Dans le cadre de la mise en place d'un éventuel avenant au PAPI, une nouvelle mise à jour est nécessaire. La base de données du RIG a été agrémentée par les données suivantes :

- la topographie des digues du Syndicat mixte du bassin versant Artigue Maqueline
- la topographie complémentaire des digues de la Communauté de communes de l'Estuaire
- la vulnérabilité du bâti sur le périmètre de la Communauté de communes de l'Estuaire et sur la partie Charente-Maritime
- LIDAR 2016 sur Bordeaux métropole

Montant de l'opération : 100 000 €TTC

Financement : FPRNM 50 000 €, SMIDDEST 50 000 €TTC

Durée : 24 mois, de 2018 à 2020

## // ACTION 1.10 –Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques

L'objectif de ce travail est d'identifier les bâtis isolés vulnérables aux inondations sur l'ensemble de l'estuaire, travail initié au cours du PAPI d'intention. La vulnérabilité sera estimée en fonction de la configuration de chaque bâti et au regard des paramètres hydrauliques du secteur environnant.

En fonction des résultats de l'étude, il sera proposé des solutions de réduction de la vulnérabilité au cas par cas et un accompagnement sera proposé aux volontaires dans leur démarche d'acquisition de mesures structurelles.

L'action a été lancée en 2018, via la délibération du 28 mars 2018 pour un montant de 30 000 euros TTC et via la rédaction du cahier des charges. Le marché sera lancé au cours du premier trimestre de 2019.

## # GESTION DU RISQUE INONDATION

### // SLGRI DU LITTORAL CHARENTAIS

A la suite de la tenue des ateliers sur tous les bassins de risque, le CEREMA a proposé un diagnostic finalisé sur le territoire ainsi qu'une liste d'objectifs opérationnels et des dispositions concrètes associées.

Le COPIL du 18 Octobre 2017 a permis d'approuver la SLGRI du littoral charentais-maritime, validée ensuite par la Commission Inondation du Bassin Adour-Garonne le 14 novembre 2017. Un travail collaboratif a eu lieu par la suite entre la DREAL, la DDTM, EPTB Charente et le SMASS Seudre. L'objectif est de mettre en application les actions développées dans le cadre de la stratégie. Un tableau de bord des actions va être élaboré par l'EPTB Charente. Certaines de ces actions pourront éventuellement être intégrées dans le cadre d'un avenant au PAPI de l'Estuaire de la Gironde.

### // EXTRACTION DE DONNEES DU RIG

Les données issues du RIG (propriété du SMIDDEST) doivent être systématiquement utilisées dans toutes les études réglementaires d'aménagement en lit majeur de l'estuaire. Dans ce cadre, le SMIDDEST assure gratuitement l'extraction et la fourniture des données pour tous les maitres d'ouvrages sauf l'Etat (pris en charge par le CEREMA). Le SMIDDEST a élaboré une convention de mise à disposition des données du RIG aux maitres d'ouvrages qui effectuent des études hydrauliques sur le territoire estuarien. Elle permet de fournir des données d'entrées du modèle (maillage, topographie et condition aux limites) sous certaines conditions (notamment un engagement de remise des données acquises).

En 2018, des jeux de données concernant les profils de digues et les enjeux ont été fournis à la Communauté de communes du Grand Cubzaguais, afin de compléter son étude sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de 4 Communautés de Communes (Blaye, Fronsadais, Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde).

### // INSTRUCTION DES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

Depuis l'approbation du SAGE, la CLE est sollicitée pour avis sur les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau) des projets du territoire. La partie « inondation » est analysée par le chargé de mission de cette thématique.

En 2018, 2 dossiers ont fait l'objet d'une analyse concernant cette thématique. Ils sont présentés ci-dessous, ainsi que l'avis donné pour chaque dossier :

Dossiers instruits	Avis
Projet urbain Bordeaux-Brazza	OK
Projet recalibrage et de renforcement RD209	Réservé, avec recommandations techniques

### // SUIVIS D'ETUDES ET ECHANGES TECHNIQUES

En tant qu'EPTB et propriétaire du RIG, le SMIDDEST est sollicité pour participer à de nombreuses réunions, en dehors de celles déjà organisées pour les actions du PAPI:

- Suivi des comités techniques de l'étude de la Communauté de Communes de l'Estuaire concernant les systèmes de protection présents sur son territoire
- Suivi des comités techniques de l'étude de préfiguration du système d'endiguement sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnau
- Suivi des comités techniques de l'étude visant à préfigurer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le territoire de 4 Communautés de Communes (Blaye, Fronsadais, Grand Cubzaguais, Latitude Nord Gironde)

- Participation aux journées de l'AFEPTB

## # CONCLUSION

En 2017, le SMIDDEST a lancé ou poursuivi 5 actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage :

- L'action 1.1 « Communication et sensibilisation » via le lancement de la newsletter,
- Les actions 1.3 & 3.1, respectivement « Aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives » (DICRIM) et « Aide à l'élaboration des PCS »
- L'action 1.5 « Pose de repères de crues »
- L'action 1.8 « Amélioration du RIG »

Le SMIDDEST réalise également le suivi technique des actions 7.10 «Protection du port de Cubzac-les-ports» & 7.11 «Protection du port de La Maréchale (Saint-Seurin-de-Cadourne)».

De plus, le SMIDDEST continu son travail de coordination des actions à l'échelle de l'estuaire en participant aux diverses réunions de suivi sur l'ensemble du territoire.

# APPROCHE ADMINISTRATIVE

## # Recueil des actes administratifs

### // Délibérations du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> Février 2018

- 2018-01-001: Ouverture d'une Ligne de Trésorerie
- 2018-01-002: Budget Principal – Budget Primitif 2018
- 2018-01-003: Budget annexe Gestion de l'Eau – Budget primitif 2018
- 2018-01-004: Maîtrise d'Ouvrage du projet CONTROL Estuaire en partenariat avec l'Université de Bordeaux (Labex COTE) et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de la Gironde et du Conseil départemental de la Charente-Maritime
- 2018-01-005: Stage sur l'évaluation des fonctions et du potentiel de restauration des zones humides de l'estuaire selon la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides, en partenariat avec l'Agence Française pour la Biodiversité – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2018-01-006: Convention de partenariat SMIDDEST – Gironde Tourisme : Programme commun d'actions 2018 – Autorisation de signature
- 2018-01-007: Création de contenus de qualité de présentation et de promotion de l'Estuaire
- 2018-01-008: Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 2018-01-009 : Budget annexe Cordouan – Budget primitif 2018
- 2018-01-010: Choix du mode de gestion pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Approbation du principe de la concession de service et de ses caractéristiques
- 2018-01-011: Mise en œuvre du plan de communication pour la saison 2018 au phare de Cordouan
- 2018-01-012: Mise en œuvre du programme de médiation pour la saison 2018 au phare de Cordouan
- 2018-01-013: Tarifs 2018 d'entrée au Phare de Cordouan - Motifs d'exonération et d'application du tarif réduit
- 2018-01-014: Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison 2018
- 2018-01-015: Demandes de subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde, du Conseil départemental de la Charente-Maritime et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour assurer la gestion et l'animation du site de Cordouan en 2018

### // Délibérations du Comité Syndical du 28 mars 2018

- 2018-02-016 : Budget principal 2017, budget annexe Gestion de l'Eau 2017 et budget annexe Cordouan 2017 - Arrêt des comptes de Gestion
- 2018-02-017: Compte Administratif 2017 - Budget Principal
- 2018-02-018: Compte Administratif 2017 - Budget Annexe Cordouan
- 2018-02-019: Compte Administratif 2017 - Budget Annexe Eau
- 2018-02-020: Budget principal 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-021: Budget annexe Cordouan 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-022: Budget annexe Eau 2017- Affectation du Résultat
- 2018-02-023: Budget Principal DM n°1
- 2018-02-024: Budget Annexe Cordouan 2018 DM n°1
- 2018-02-025: Budget Annexe Eau DM n°1
- 2018-02-026 : Cotisation 2018 à l'AFEPTB
- 2018-02-027: PAPI Estuaire - Action1.10 : Maitrise d'ouvrage d'une étude visant terminer le recensement des bâtis isolés inondables dede l'estuaire et à étudier leur vulnérabilité et demandes de subvention auprès de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-02-028: SAGE Estuaire de la Gironde – Désignation du représentantdu SMIDDEST à la CLE

- 2018-02-029: SAGE Estuaire – Etude de faisabilité pour le rechargement de zones intertidales en érosion avec des sédiments issus du dragage et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- 2018-02-030: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Création de la commission d'analyse des plis
- 2018-02-031: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Autorisation de signer une convention d'honoraires avec Parme Avocats pour une assistance juridique
- 2018-02-032: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Autorisation de signer un marché à procédure adaptée avec le cabinet Calia Conseils pour une assistance financière
- 2018-02-033: Mise en œuvre d'un programme d'actions de promotion de la candidature du phare de Cordouan à l'UNESCO et demande de subvention auprès du comité de programmation du programme LEADER Médoc
- 2018-02-034: Cotisation du SMIDDEST à l'association des Biens Français du Patrimoine Mondial

### // Délibérations du Comité Syndical du 5 juillet 2018

- 2018-03-035: Election de la Présidente / du Président du SMIDDEST
- 2018-03-036: Election des membres du bureau
- 2018-03-037: Délégations donnée à la Présidente
- 2018-03-038: Protection des Données – Délégué mutualisé Gironde Numérique
- 2018-03-039: Budget principal 2018 – DM2
- 2018-03-040: Budget Annexe Cordouan 2018- DM2
- 2018-03-041: Acquisition d'un outil de gestion et de suivi informatique de la concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan
- 2018-03-042: Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique auprès du SMIDDEST pour l'élaboration du volet tourisme du plan de gestion dans le cadre de la candidature UNESCO
- 2018-03-043: Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le phare de Cordouan

### // Délibérations du Comité Syndical 19 décembre 2018

- 2018-04-044: Mise en place du RIFSEEP
- 2018-04-45: Convention avec le Centre de Gestion de la Gironde pour l'organisation de la médiation préalable obligatoire
- 2018-04-46: Budget principal – Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-047: Convention cadre de partenariat 2019 à 2021 avec Gironde Tourisme et programme commun d'actions 2019 – Autorisation de signature
- 2018-04-048: Participation du SMIDDEST à l'édition 2019 de la manifestation « Bordeaux fête le fleuve » - Partenariat avec Gironde Tourisme
- 2018-04-049: Impression de l'édition 2019 de la carte de l'estuaire format poche
- 2018-04-50: Mise en œuvre d'un programme d'actions de promotion de la candidature du Phare de Cordouan à l'UNESCO - Délibération Modificative : Récapitulatif des dépenses et plan de financement définitif
- 2018-04-51: Mandat spécial à Madame la Présidente du SMIDDEST dans le cadre de la candidature à l'UNESCO : Remboursement des frais de déplacement
- 2018-04-052: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ du Verdon/Mer (lot n°1) – Approbation du concessionnaire et autorisation de signer le contrat
- 2018-04-053: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ de Royan (lot n°2) – Approbation du concessionnaire et autorisation de signer le contrat
- 2018-04-054: Concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan de 2019 à 2021 au départ de Meschers/Gironde (lot n°3) – Déclaration sans suite
- 2018-04-055: Budget annexe Cordouan – Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-056: Mise en œuvre du plan de communication 2019 du phare de Cordouan

- 2018-04-057: Mise en œuvre du programme de médiation pour la saison 2019 au phare de Cordouan
- 2018-04-058: Tarifs 2019 - 2021 d'entrée au phare de Cordouan
- 2018-04-059: Délégation à Madame la Présidente pour décider des motifs d'exonération du tarif d'entrée au phare de Cordouan pour la période 2019 à 2021
- 2018-04-060: Budget annexe « Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques » - Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 2018-04-061: Animation du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-04-062: Animation du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2018-04-063: Animation « zones humides et bassins versants » du SAGE Estuaire en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 2018-04-064: Animation « zones humides et bassins versants » en 2019 – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde
- 2018-04-065: Animation « Prévention des inondations de l'estuaire de la Gironde » en 2019 – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- 2018-04-066: Accord de consortium du réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système Garonne-Dordogne-Gironde (réseau MAGEST) – Autorisation de signature d'un avenant de prolongation de l'accord jusqu'au 31 décembre 2020

## # Commandes passées en 2018 (marchés supérieurs à 4000 € HT)

### SMIDDEST

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
Diagnostic RPS	Accolade- Bressuire	10 800,00 €
Création outils de gestion	Accolade- Bressuire	10 800,00 €

### CORDOUAN

OBJET	FOURNISSEUR : NOM, COMMUNE	MONTANT
<b>Marchés dePrestation</b>		
Médailles 2018	Monnaie de Paris	6 500,00€
Création identité visuelle	Innoxia- Bordeaux	12 375,00€
Etude Paysagère dans le cadre de la candidature du Phare à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO	Julien Laborde- Bordeaux	10 375,00€
	Sonia Fontaine- Bordeaux	9 425,00€
	Guillaume Clément- Bordeaux	4 550,00€
Accompagnement à la rédaction des DCE	Parme Avocats- Paris	8 800,00€

# APPROCHE BUDGETAIRE

## # Fonctionnement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Etudes et recherche	13 608	69 102	77 377	160 087
Com et promo	2 562	4 830	52 022	159 935
Personnel	600 246	162 925	245 818	1 008 989
Frais généraux	38 578	32 781	55 626	126 985
Subvention	0	4000	0	4 000
Dotation aux amortissements	19 303	0	12 629	31 932
Participation Budget Annexe Eau	176 700			176 700
Participation Budget Annexe Cordouan	29 000			29 000
<b>Total</b>	<b>879 997</b>	<b>273 638</b>	<b>443 472</b>	<b>1 597 107</b>

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Produits des services			259 448	259 448
Participations Départements	220 000	0		220 000
Participations Région	110 000			110 000
Participation CUB	55 000			55 000
Participation CARA	27 500			27 500
Participation CCE	27 500			27 500
Participation CDCHS	27 500			27 500
Subventions Départements		42 243	58 250	100 493
Subventions Régions		0	25 000	25 000
Subventions Europe		26 100		26 100
Subventions Etat		15 180	14 610	29 790
Subventions Agence de l'Eau		295 634		295 634
Subventions CUB				0
Subvention ERDF				0
Remboursement frais de personnel	414 114		0	414 114
Produit de cession des immobilisations				0
Prise en charge Budget Principal		176 700	29 000	
Excédent 2017 reporté	208 652		48 027	256 679
<b>Total</b>	<b>1 090 266</b>	<b>555 857</b>	<b>434 355</b>	<b>2 080 458</b>

## # Investissement

Dépenses	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Matériel de Bureau et informatique	1 599		1 264	2 863
Mobilier- Equipement sécurité	0		1 274	1 274
<b>Total</b>	<b>1 599</b>		<b>2 538</b>	<b>4 137</b>

Recettes	SMIDDEST	EAU	Cordouan	Total
Excédent Investiss reporté 2017	122 780		9 128	131 908
Amortissement	19 303		12 630	31 933
<b>Total</b>	<b>142 083</b>		<b>21 758</b>	<b>163 841</b>



12, rue Saint-Simon ■33390 Blaye ■Tél : 05 57 42 28 76 ■Fax : 05 57 42 75 10

[www.smiddest.fr](http://www.smiddest.fr) - [contact@smiddest.fr](mailto:contact@smiddest.fr)